

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 0 4 AVR. 2025

ID : 062-216204735-20250327-25\_01\_12-DE

DCM 25.01.12

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance duDate de convocation :27 mars 202520 mars 2025

Objet :Votes pour :23Accord de principe relatif au projet de déplacement d'uneVotes contre :3antenne relais sur une parcelle communale (section AD n° 126)Abstention :0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents: M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANEL – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – Mme Caroline BERROD – M. Michaël DELHAYE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – Mme Nathalie DELZONGLE – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

## Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Stéphanie DELMARE a donné procuration à M. Michaël DELHAYE;
- M. Benoît COUPET a donné procuration à M. Sébastien MILON;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER.

Membres absents: M. Stève CAMPAGNE - Mme Noémie MATTON - Mme Céline COTTREZ.

Madame Aude DERVILLERS est nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par la société Eiffage Energie Système, mandatée par Orange, pour le projet d'installation d'une antenne relais sur une parcelle communale.



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 0 4 AVR. 2025

ID : 062-216204735-20250327-25\_01\_12-DE

DCM 25.01.12

Il indique que l'implantation de cette antenne pourrait se faire sur la parcelle, cadastrée AD n° 126, située rue Evrard Père à proximité du canal. Ce projet serait réalisé dans le cadre du remplacement d'un pylône existant situé sur la propriété des Voies Navigables de France (VNF).

Afin de permettre la poursuite des investigations quant à la faisabilité du projet, Monsieur le Maire propose la signature d'un accord de principe autorisant la société TOTEM (mandatée par Eiffage) à effectuer toutes démarches administratives (dépôt de déclaration ou permis de construire) et toutes études (essais radios, mesures de champs, études de structure et de charge, ...) sur la parcelle communale concernée.

Il précise que cet accord ne représente en aucun cas un engagement de la commune pour l'installation effective de cette antenne relais, il permet uniquement la poursuite des études de faisabilité du projet.

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser la signature de l'accord de principe susmentionné.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Maire,



David THELLIER

Maire de la Commune de ISBERGUES

1 avr. 2025

David THELLIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.